



Depuis Marrakech, nous avons, ensemble, beaucoup fait en peu de temps. Il ne fait aucun doute que, grâce aux efforts soutenus déployés par les Membres, la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay s'est faite jusqu'à présent de façon remarquablement harmonieuse, malgré l'ampleur de la tâche. Mais il y a eu, et il y a toujours, quelques problèmes, dont surtout celui des textiles et des vêtements. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur les textiles et les vêtements, la tendance a été jusqu'à présent un renforcement plutôt qu'un assouplissement des restrictions. En fait, il semble que nous soyons revenus en arrière. Nous attendions beaucoup plus de la "libéralisation" convenue dans le cadre du Cycle d'Uruguay. A mon avis, il n'y a de meilleur moyen de remédier immédiatement à la marginalisation des pays les moins avancés que d'accélérer le programme d'intégration dans ce secteur.

D'aucuns soutiennent que l'OMC devrait promouvoir activement le respect de ce que l'on appelle les normes de travail "fondamentales". Hong Kong soutient résolument la protection et la promotion des droits des travailleurs, mais je ne crois pas pour autant que l'OMC puisse jouer un rôle dans ce domaine. C'est manifestement l'OIT qui est l'organisation compétente en la matière. Je suis convaincue que le meilleur moyen pour l'OMC de contribuer à améliorer le niveau de vie et l'emploi est de se concentrer sur sa double tâche, à savoir la libéralisation du commerce et l'élaboration de règles commerciales. Cependant, il est important que ces deux tâches soient menées de pair. Sur le plan de la libéralisation du commerce, nous avons progressé petit à petit et j'ai déjà évoqué notre objectif final.

En ce qui concerne l'élaboration de règles commerciales, il est clair que nous avons pris du retard. Les règles de l'OMC, dont bon nombre ont été élaborées il y a des dizaines d'années, apparaissent de moins en moins pertinentes dans une économie mondiale de plus en plus intégrée. Certaines de ces règles ont pris forme dans un monde plus simple où les biens étaient fabriqués dans un pays et exportés vers un autre. Les réalités commerciales actuelles sont de plus en plus complexes. Il est grand temps que nous commencions à examiner si ces règles doivent être mises à jour. Ce processus sera certainement long et difficile, mais il est utile, et serait jugé très opportun par les entreprises et les consommateurs dans le monde entier. Comme vous le savez, Hong Kong a présenté des propositions dans ce domaine, qui méritent, à mon avis, un examen plus approfondi et bienveillant.

En ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour, j'aimerais souligner que Hong Kong accorde une importance particulière aux négociations sur les services. Dans ce domaine, notre expérience n'est pas entièrement positive. Il est primordial que nous allions de l'avant afin de conclure des accords crédibles concernant les télécommunications de base et les services financiers. Nous ne devons pas oublier que nous sommes presque au terme du délai imparti pour les télécommunications. Il est temps que tous les intéressés fassent le maximum. Le résultat aura une grande incidence sur le commerce et sur la confiance placée en l'OMC.

Nous appuyons aussi fermement l'accord proposé concernant la libéralisation du commerce des produits des technologies de l'information. Un tel accord démontrera notre adhésion au processus actuel de libéralisation progressive du commerce. Nous pensons aussi qu'il faut examiner la possibilité d'arriver à un accord multilatéral sur les marchés publics. A cet égard, je suis heureuse d'annoncer que, pas plus tard que la semaine dernière, Hong Kong est parvenue à un accord avec les signataires sur son accession à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics. Hong Kong espère que l'ouverture de négociations multilatérales sur les marchés publics à l'OMC, qui se dérouleront parallèlement aux travaux en cours au Comité des marchés

constructive à ce processus, au cours de cette semaine et dans les mois et les années à venir. Elle continuera à le faire une fois devenue une région administrative spéciale de la République populaire de Chine. Conformément à l'accord conclu en 1984 entre le Royaume-Uni et la Chine sur l'avenir de Hong Kong, qui a été notifié aux membres du GATT en 1986 et incorporé à la Loi fondamentale - la miniconstitution qui s'appliquera à Hong Kong au 1er juillet 1997 -, nous resterons un territoire douanier distinct jouissant d'une autonomie totale dans la conduite de nos relations commerciales extérieures. Ce statut, et aussi la structure fondamentale de notre société - nos systèmes juridique, judiciaire, financier et monétaire - demeureront inchangés. Hong Kong restera un Membre distinct de l'Organisation mondiale du commerce sous le nom de "Hong Kong, Chine"; elle poursuivra sa propre politique commerciale et continuera à manifester une adhésion totale à la liberté des échanges, conformément à sa philosophie et à ses traditions.